

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 mars 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GRAND PARIS AMENAGEMENT : CROISSANCE DE L'ACTIVITE, NOUVEAUX PROJETS ET PARTENARIATS TERRITORIAUX

La réunion du conseil d'administration de Grand Paris Aménagement, le 29 mars 2017, a été l'occasion pour le principal aménageur d'Ile-de-France présidé par Thierry LAJOIE de poursuivre sa stratégie de croissance et de partenariat.

Bilan 2016 : troisième année consécutive de record d'activité

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement public, marqué par un nouveau record d'activité dans un contexte de reprise économique de l'aménagement et de la construction. Un **haut niveau de production** (38 ha de terrains cédés pour des activités économiques, 5.220 logements futurs générés et 2.940 logements autorisés dans l'année par les opérations d'aménagement en cours, 45 M€ de travaux mobilisés) et une **performance économique soutenue** (renouvellement de 160 M€ du portefeuille, chiffre d'affaires annuel de 142 M€, résultat net positif de + 4 M€, résultat d'exploitation de + 6 M€, excédent brut d'exploitation de + 7 M€...) ont été salués par les administrateurs représentant l'Etat comme les collectivités.

Programme 2017 : décisions sur cinq nouvelles opérations d'aménagement

Cinq nouvelles opérations d'aménagement ont été l'objet de décisions du conseil d'administration pour 2017, à divers stades d'avancement :

- Grand Paris Aménagement et la ville d'**Aulnay-sous-Bois** (93) prendront conjointement l'initiative d'une opération d'aménagement des secteurs PSA et environnants sur un périmètre de 163 hectares, dès que la maîtrise foncière de 97 hectares appartenant à PSA sera assurée par l'EPFIF.
- L'approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Triangle de l'Echat à **Créteil** (94) va permettre à l'opération d'aménagement dont Grand Paris Aménagement a pris l'initiative (130.000 m² de surface de plancher de bureaux et logements) d'entrer dans sa phase opérationnelle.
- Suite à la décision de la ville de **Nangis** (77) au terme d'une procédure de mise en concurrence de retenir Grand Paris Aménagement et son partenaire Géoterre pour aménager la ZAC de la Grand Plaine (35 hectares de logements, équipements et espaces verts), le traité de concession d'aménagement sera signé au mois d'avril.
- Avec l'accord de la ville de **Carrières-sur-Seine** (78), Grand Paris Aménagement étudiera en 2017 la faisabilité d'aménager les secteurs Grands Equipements – Champs Rogers – Vignes Blanches – Château d'Eau (200.000 m² de surface des plancher de logements, activités et commerces).

- Dans le cas où la communauté d'agglomération Grand Paris Sud – Seine Essonne Sénart retiendrait Grand Paris Aménagement pour aménager la ZAC Canal Europe (requalification de l'hôpital Louise Michel, 17 hectares) à **Courcouronnes** et **Evry** (91) au terme de la procédure de mise en concurrence en cours, l'établissement public serait autorisé à en signer le traité de concession.

Partenariats locaux : création de deux filiales territoriales (SPLA-IN et SEMAOP) avec des collectivités

Après la fusion entre Grand Paris Aménagement et l'**EPA Plaine de France**, effective depuis le 1^{er} janvier, le regroupement en 2017 du nouvel ensemble avec l'**EPA Orly Rungis Seine Amont (ORSA)** a franchi une nouvelle étape, le conseil d'administration de Grand Paris Aménagement ayant donné un avis favorable au décret permettant la mutualisation des moyens entre les deux établissements et à la signature d'une convention de service entre eux, dans les mêmes termes que le conseil d'administration de l'EPA ORSA qui s'est tenu le 28 mars.

Mais la principale novation de la réunion du conseil d'administration a résidé dans la décision de créer deux sociétés filiales de Grand Paris Aménagement avec des collectivités pour conduire des opérations d'aménagement dans la proximité territoriale :

- Pour mettre en œuvre les opérations d'aménagement visées par le Contrat d'Intérêt National « Porte Sud du Grand Paris » signé le 24 juin 2016 par le Premier ministre entre l'Etat et les collectivités concernées, Grand Paris Aménagement va créer dans l'année une **Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN)** avec la Communauté d'agglomération **Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart**. Quatre premières opérations d'aménagement seront transférées à cette entreprise commune dès sa constitution.
- Pour réaliser l'opération d'aménagement des secteurs PSA et environnants à Aulnay-sous-Bois, Grand Paris Aménagement va engager la constitution d'une **Société d'Economie Mixte d'Aménagement d'une Opération unique (SEMAOP)** avec la **Ville d'Aulnay-sous-Bois**. La première étape de la constitution de cette société consistera à lancer dans l'année la procédure de mise en concurrence désignant l'opérateur économique co-actionnaire de Grand Paris Aménagement et de la ville d'Aulnay-sous-Bois dans cette SEMAOP.

Ces structures sont issues des récentes évolutions législatives (lois NoTRe et Statut de Paris et Aménagement métropolitain).

Enfin, le conseil d'administration a constitué le nouveau **conseil de développement de Grand Paris Aménagement**. Cette instance consultative qui orientera la stratégie de l'établissement public réunira la centaine de maires de communes et présidents d'intercommunalités sur le territoire desquels se déroule une (des) opération(s) d'aménagement conduite(s) par Grand Paris Aménagement, ainsi que des représentants d'une soixantaine d'organisations économiques, sociales et environnementales partenaires de son intervention sur les territoires. Convoqué à l'automne pour sa première réunion, le conseil de développement élira un maire d'Ile-de-France à sa présidence.

Contact presse :

Francoise.duros@grandparisamenagement.fr

@gpamenagement www.grandparisamenagement.fr